

Conseil Municipal du 13 avril 2022

Étaient présents : Myriam BELLOC, Félix BLAZQUEZ, Stéphane BORDIER, Hasna BOUASSEM, Philippe DELIGNE, Stéphane DENOYELLE, Aude DELPEYROU, Agathe LANSAC, Ghislaine LAPRIE, Yvon MARTIN, Franck PAPADOPOULOS, Christian SIMON, Estelle SAINT-MARC

Étaient excusés : Bertrand LIMOUSIN, Anne PRIAM

Secrétaire de Séance : Stéphane BORDIER

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2022

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 février 2022 avec la modification suivante : Stéphane BORDIER en tant que représentant « titulaire » au SISS.

DELIBERATION N°DEL_2022_04_01 AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE SUR LE BUDGET 2022 CORRESPONDANT

Objet	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 022 103,60 €	206 717,64 €
Recettes	1 178 286,14 €	223 022,40 €
Résultat 2020	156 182,54 €	16 304,76 €
Résultat reporté	57 679,71€	3 858,58 €
Résultat cumulé	213 862,25 €	20 163,44€
Restes à réaliser dépenses		
Restes à réaliser recettes		
TOTAL	213 862,25 €	20 163,44 €

Après rappel des éléments de la clôture budgétaire 2021, l'affectation suivante est proposée :

- Report en section fonctionnement (002) 97 862,27 €
- Au 1068 en recettes d'investissement 116 000,00 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat du compte administratif 2021 de la commune sur le budget 2022 correspondant.

DELIBERATION N°DEL_2022_04_02 AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT SUR LE BUDGET 2022 CORRESPONDANT

Objet	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	67 859,96 €	34 648,23 €
Recettes	125 896,97 €	55 369,38 €
Résultat 2020	58 037,01 €	20 721,15 €
Résultat reporté	21 304,74 €	225 608,56 €
Résultat cumulé	79 341,75 €	246 329,71 €

Après rappel des éléments de la clôture budgétaire 2021, l'affectation suivante est proposée :

- Report en section fonctionnement (002) 45 341,75 €
- Au 1068 en recettes d'investissement 34 000,00 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat du compte administratif 2021 du budget annexe assainissement sur le budget 2022 correspondant.

DELIBERATION N°DEL_2022_04_03 AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE SUR LE BUDGET 2022 CORRESPONDANT

Objet	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	66 597,64 €	22 917,64 €
Recettes	69 370,33 €	19 758,82 €
Résultat 2020	2 772,69 €	- 3 158,82 €
Résultat reporté	24 500,44 €	395,91 €
Résultat cumulé	27 273,13 €	- 2 762,91€

Après rappel des éléments de la clôture budgétaire 2021, l'affectation suivante est proposée :

- Report en section fonctionnement 20 773,13 €
- Au 1068 en recettes d'investissement 6 500,00 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat du compte administratif 2021 du budget annexe chaufferie bois sur le budget 2022 correspondant.

DELIBERATION N°DEL_2022_04_04 TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES COMMUNALES POUR 2022

En application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n° 2012 1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'État. En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département (17,46%) a été transféré à la commune.

La commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 36,44 % (soit le taux communal de 2021 : 18,98% + le taux départemental de 2021 : 17,46%).

Il est proposé de varier les taux d'imposition en 2022 en les portant à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 37,17% (soit 2% d'augmentation par rapport à 2021)

- Taxes foncières sur les propriétés non bâties 104.27% (taux identique à 2021, 2020, 2019, 2018, 2017)

Le Conseil municipal adopte par 12 voix pour et une voix contre le taux des contributions directes communales pour 2022.

DELIBERATION N°DEL_2022_04_05 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR 2022

EQUILIBRE GÉNÉRAL - BUDGET COMMUNAL 2022			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
dépenses réelles		recettes réelles	
011 - charges générales	420 400,00 €	013 - atténuation de charges	36 600,00 €
012 - charges de personnel	576 750,00 €	70 - produits des services	121 100,00 €
022 - dépenses imprévues	43 856,25 €	73 - impôts et taxes	709 834,00 €
65 - gestion courante	169 550,00 €	74 - dotations	284 500,00 €
66 charges financières	28 160,00 €	75 - autres revenus	21 000,00 €
67 - autres charges	3 500,00 €	042 - travaux en régie	16 000,00 €
61 - services extérieurs	- €	77 - produits exceptionnels	700,00 €
total dépenses réelles	1 242 216,25 €	total des recettes réelles	1 189 734,00 €
dépenses d'ordre		recettes d'ordre	
023 - virement à la section d'investissement	35 000,00 €	002 - excédent reporté	97 862,25 €
675 & 676 - sortie de l'actif	0,00 €	042 / 777 - amortissements	0,00 €
042 - amortissements	10 230,00 €	775 & 776 - sortie de l'actif	0,00 €
68 - provisions	150,00 €		
total des dépenses d'ordre	45 380,00 €	total des recettes d'ordre	97 862,25 €
total général des dépenses de fonctionnement	1 287 596,25 €	total général des recettes de fonctionnement	1 287 596,25 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
dépenses réelles		recettes réelles	
020 - dépenses imprévues	14 193,44 €	10 - dotations et FCTVA	16 500,00 €
040 - travaux en régie	16 000,00 €	1068 - affectation de N-1	116 000,00 €
16 - remboursement du capital des emprunts	64 200,00 €	13 - subventions	91 000,00 €
20, 21 & 26 - études et travaux	194 500,00 €	16 - emprunts	0,00 €
total des dépenses réelles	288 893,44 €	total des recettes réelles	223 500,00 €
dépenses d'ordre		recettes d'ordre	
		002 - excédent reporté	20 163,44 €
001 - déficit reporté	0,00 €	021 - virement de la section de fonctionnement	35 000,00 €
040 / 13911 - amortissements	0,00 €	024 - produits de cession	0,00 €
19 - sorties de l'actif	0,00 €	040 - amortissement	10 230,00 €
total des dépenses d'ordre	0,00 €	total des recettes d'ordre	65 393,44 €
total général des dépenses d'investissement	288 893,44 €	total général des recettes d'investissement	288 893,44 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de la commune 2022.

DELIBERATION N°DEL_2022_04_06 ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022

BUDGET ANNEXE 2022 ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
dépenses réelles		recettes réelles	
011 - Charges générales	5 500,00 €	70 - Taxe et redevance	60 500,00 €
012 - Charges de personnel	3 000,00 €	47 - Prime épuratoire (agence de l'eau)	7 500,00 €
022 - Dépenses imprévues	896,75 €	77 - Produits exceptionnels	- €
66 - Charges financières	9 000,00 €		
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €		
Total dépenses réelles	18 396,75 €	total des recettes réelles	68 000,00 €
dépenses d'ordre		recettes d'ordre	
023 - Virement à la section d'investissement	50 200,00 €	002 - Excédent reporté	45 341,75 €
042 - Amortissements	55 370,00 €	042 - Amortissements	10 625,00 €
Total des dépenses d'ordre	105 570,00 €	total des recettes d'ordre	55 966,75 €
total général des dépenses de fonctionnement	123 966,75 €	total général des recettes de fonctionnement	123 966,75 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
dépenses réelles		Recettes réelles	
020 - dépenses imprévues	1 974,71 €	1068 - Affectation	34 000,00 €
16 - remboursement capital des emprunts	22 300,00 €		
21 - dépenses matériel et réseau	34 000,00 €		
total des dépenses réelles	58 274,71 €	Total des recettes réelles	34 000,00 €
dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
001 - déficit reporté	- €	021 - Virement de la section de fonctionnement	50 200,00 €
21 - installations complexes et spécialisées	317 000,00 €	027 - Transfert de droit à déduction de TVA sur immobilisations concédées ou affermées	- €
040 - Amortissements	10 625,00 €	001 - Excédent reporté	246 329,71 €
		040 - Amortissement	55 370,00 €
total des dépenses d'ordre	327 625,00 €	Total des recettes d'ordre	351 899,71 €
total général des dépenses d'investissement	385 899,71 €	Total général des recettes d'investissement	385 899,71 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget annexe assainissement 2022.

DELIBERATION N°DEL_2022_04_07 ADOPTION DU BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS 2022

BUDGET ANNEXE 2021 CHAUFFERIE BOIS			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
dépenses réelles		recettes réelles	
011 - charges générales	43 310,00 €	70 - vente de produit	50 000,00 €
012 - charges de personnel	9 500,00 €		
022 - dépenses imprévues	2 723,13 €		
66 - charges financières	3 473,00 €		
total dépenses réelles	59 006,13 €	total des recettes réelles	50 000,00 €
dépenses d'ordre		recettes d'ordre	
023 - virement à la section d'investissement	4 500,00 €	002 - excédent reporté	20 773,13 €
042 - amortissements	19 396,00 €	042 / 777 - amortissements	12 129,00 €
068 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €		
total des dépenses d'ordre	23 896,00 €	total des recettes d'ordre	32 902,13 €
total général des dépenses de fonctionnement	82 902,13 €	total général des recettes de fonctionnement	82 902,13 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
dépenses réelles		recettes réelles	
020 - dépenses imprévues	1 022,07 €	10 - Affectation	6 500,00 €
16 - remboursement capital des emprunts	10 982,02 €		
21 - dépenses matériel et réseau	3 500,00 €		
total des dépenses réelles	15 504,09 €	total des recettes réelles	6 500,00 €
dépenses d'ordre		recettes d'ordre	
001 - déficit reporté	2 762,91 €	021 - virement de la section de fonctionnement	4 500,00 €
040 - Amortissements	12 129,00 €	001 - excédent reporté	- €
		040 - amortissement	19 396,00 €
total des dépenses d'ordre	14 891,91 €	total des recettes d'ordre	23 896,00 €
total général des dépenses d'investissement	30 396,00 €	total général des recettes d'investissement	30 396,00 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget annexe chaufferie bois 2022.

DELIBERATION N°DEL_2022_04_08 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un agent promouvable à un avancement de grade.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement de la façon suivante :

- Suppression d'emploi de technicien paramédical de classe normal à temps non complet (12,5/35^{ème})
- Création d'un emploi de technicien paramédical de classe supérieur à temps non complet (12,5/35^{ème})

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la modification du tableau des effectifs permanents.

DELIBERATION N°DEL_2022_04_09 CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Compte-tenu de la radiation des cadres pour départ à la retraite de la cuisinière alors au grade d'adjoint technique 2^{nde} classe et de la procédure de recrutement en cours, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 15 mai 2022. Ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel dans le cas où un titulaire n'aurait pas été recruté.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 15 mai 2022.

DELIBERATION N°DEL_2022_04_10 CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET (25,5/35EME)

Compte-tenu de la nécessité de créer un poste d'adjoint technique pour les besoins du restaurant scolaire et de l'entretiens des bâtiments communaux, il est proposé de créer au tableau des effectifs de la commune un poste d'adjoint technique à temps non-complet (25,5/35^{ème}) à compter du 01^{er} mai 2022. Ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel dans le cas où un titulaire n'aurait pas été recruté.

DELIBERATION N°DEL_2022_04_11 ADHESION A LA MISSION COMPLEMENTAIRE A L'ASSISTANCE A LA FIABILISATION DES DROITS EN MATIERE DE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Le service retraites du Centre de Gestion assiste régulièrement la collectivité dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers de qualifications des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations, ...) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites assurée par celui-ci pour les collectivités qui lui sont affiliées.

Les dernières réformes de retraite imposent aux collectivités une gestion plus approfondie des comptes individuels retraite, ces dispositions provoquent une surcharge de travail au sein des services de la collectivité. Le service retraites du Centre de Gestion a la possibilité d'aider la collectivité territoriale adhérente au service en contrôlant les dossiers dans le cadre d'une délégation de gestion sur la plateforme multicompte Pep's de la Caisse des Dépôts et Consignations et en accompagnant les actifs dans leur démarche dans le cadre d'un accompagnement personnalisé retraite (APR).

La collectivité doit simplement remettre au Centre de Gestion les justificatifs nécessaires au contrôle de leurs dossiers et à l'établissement de l'accompagnement personnalisé retraites.

Pour la bonne exécution de ces missions, le Centre de Gestion propose cette mission facultative complémentaire par voie conventionnelle en appelant une contribution financière globale et forfaitaire dont

le montant est fixé en fonction du nombre d'agents CNRACL. Pour la collectivité cette participation annuelle s'élève à 280€00.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'adhésion à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde.

DELIBERATION N°DEL_2022_04_12 SOUTIEN A SALAH HAMOURI

Salah HAMOURI, avocat franco-palestinien, résident de Jérusalem Est subit depuis vingt ans un harcèlement continu de l'Etat d'Israël. La commune de Montcel a soutenu à plusieurs reprises son combat pour le respect des droits humains, en particulier contre les détentions administratives sans motif des prisonniers politiques palestiniens. Salah HAMOURI a été fait citoyen d'honneur de Montcel en 2018 et a été accueilli physiquement en 2019. Après des années d'emprisonnement arbitraire, c'est la vie privée de Salah HAMOURI qui est attaquée : interdiction à sa femme de se rendre à Jérusalem où vit la famille, impossibilité faite à ses enfants de naître à Jérusalem, interdiction faite à cette famille de se regrouper pour vivre ensemble à Jérusalem, la ville où il est né et où il entend demeurer. Depuis le mois de juin 2020, Salah HAMOURI vit sous la menace d'une expulsion imminente : Israël a décidé de révoquer le statut de résident de Jérusalem de Salah HAMOURI pour « défaut d'allégeance ». Il lui est interdit, dans l'attente des procédures d'appel, de se déplacer. Il se retrouve bloqué à Ramallah, il ne peut plus exercer sa profession d'avocat et il vient de lui être retirée sa couverture santé pourtant obligatoire.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le soutien à Salah HAMOURI.

INFORMATIONS

- *Le second tour des élections présidentielles aura lieu le 24 avril 2022*
- *La journée du souvenir des victimes de la déportation est prévue le 24 avril 2022, un dépôt de gerbe sera effectué par Yvon MARTIN en l'absence du Maire*

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 21H35.